

Observations reçues par voie dématérialisée concernant l'enquête publique relative à la société

CL WARNETON SA (CLAREBOUT) située sur la commune de Comines-Warneton

Mis à jour le 21 juin 2017

Table des matières

1 Observations de Madame Nelly VASSEUR le 29 mai 2017	1
2 Observations de Monsieur Raymond Gressier le 29 mai 2017	3
3 Observations de Monsieur François Gressier le 30 mai 2017	5
4 Observations de madame Colette Samyn le 6 juin 2017	9
5 Observations de madame Françoise Gressier le 6 juin 2017	10
6 Observations de Monsieur Vincent Vermeulen le 11 juin 2017	11
7 Observations de Madame Stéphanie Grammet le 16 juin 2017	15
8 Observations de Monsieur Guy Masson le 16 juin 2017	16
9 Observations de Monsieur Philippe Mouton le 18 juin 2017	23
10 Observations de Monsieur Marc Vallet le 19 juin 2017	28
11 Observations de Madame Françoise Vermeulen le 19 juin 2017	30
12 Observations de Monsieur Laurent Verhaeghe le 20 juin 2017	34

1 Observations de Madame Nelly VASSEUR le 29 mai 2017

Monsieur,

Hier, jour de la fête des mères, nous avons pu faire une petite promenade en famille...MAIS QUELLE HORREUR !!!

Déjà un premier congélateur, construit dans cette zone sensible me paraît un non sens : c'est une verrue dans ce paysage champêtre - on y entend un ronronnement perpétuel

le Second congélateur va s'étendre jusqu'à la Lys

Afin d'installer un entrepôt de stockage, un congélateur, un stationnement pour les camions, des espaces verts et une zone-tampon pour l'eau de pluie, l'entreprise souhaite acquérir cinq parcelles supplémentaires, chaussée du Pont-Rouge. Pour une surface de 8ha 55a 21ca.

Ce projet est une désolation

C'est une désolation pour les citoyens. Il semble encore plus gros que le premier, plus long en tout cas

L'impact paysager du congélateur, un mastodonte, est destructeur, Et c'est un non-sens de le construire sur une zone inondable humide rappelant que le secteur compte déjà un premier frigo. Et bientôt une plateforme portuaire.**NON**

TRAITEMENT DES CULTURE DE POMMES DE TERRE : Mildiou, rhizoctone brun, gale argentée, limaces, pucerons, doryphores, adventices..... les problématiques de la pomme de terre sont nombreuses. Leur impact sur les rendements et la qualité de la récol...te dépend des mesures de prévention, des observations et des interventions réalisées. Engagé auprès de la filière pomme de terre, Bayer propose de nombreuses solutions.

Un champ de pomme de terre reçoit en moyenne 18 doses de produits phytosanitaires par an. Largement plus que toutes les autres grandes cultures comme le colza ou le blé tendre .

La nature des produits utilisée est très variable selon les cultures. Pour la pomme de terre, ce sont essentiellement des **fongicides** (traitement contre les maladies dues aux champignons microscopiques) qui sont répandus, à raison de 11,6 doses par an. les **herbicides**, permettant de détruire les mauvaises herbes. Les **insecticides**,

et ceci pour les pommes de terre provenant de France ! qu'en est-il des pommes de terre produites dans les autres pays (par exemple la Pologne ?)

le site stocke du diesel, le l'amoniac

quel traitement sera fait pour les eaux utilisés pour le nettoyage des pommes de terre (et contaminées par des produits toxiques et chimiques) ?

traitement et stockage des terres issues du lavage des pommes de terre et gorgées de produits phytosanitaires ?

quel traitement pour les eaux provenant des aires de stationnement des camions, de leur lavage (eaux chargées en hydrocarbure) ?

quels traitements sont utilisés pour la désinfection et la lutte contre la pourriture, et les épluchures ?
quelles précautions sont prises ?

je demande l'identification des particules fines en provenance du charroi intense, à l'aide de sonde

je souhaite un re-comptage, actualisé, des camions et tracteurs qui entrent et sortent du site

quelle sécurité pour le site : un incendie a eu lieu en juillet 2014, un autre janvier 2017 sur le site de Warneton (B) ?

et un incendie à neuve-église en septembre 2015 :

sans compter tous les incidents ou accidents de travail auquel le citoyen lambda est tenu à l'écart (des ambulances sont régulièrement présentes sur le site)

J'ai un peu de mal à comprendre qu'en France on nous fasse payer un malus pour certains véhicules et une vignette CRITAIR? MAIS DE SON CÔTÉ Clarebout Patatoes a obtenu, en mars 2017, une **augmentation des émissions de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!!)**

Donc, je ne suis pas dupe, Clarebout envisage d'augmenter largement sa production - l'argent est le nerf de la guerre de notre société. Modeste retraitée, grand-mère et arrière-grand-mère :
qu'allons nous laisser à nos enfants ?

Qu'on ne vienne pas me parler d'emplois - combien d'employés actuellement ? 250 environ, et bien ils ne vont pas se bousculer vu l'étendue du site où tout est robotisé

en espérant que les réflexions seront prises en compte

2 Observations de Monsieur Raymond Gressier le 29 mai 2017

Bonjour Mesdames, Messieurs

depuis que ma fille m'a parlé d'un second super congélateur à Clarebout wanneton, j'ai fait de nombreuses recherches sur internet

C'est une désolation pour les citoyens. Il semble encore plus gros que le premier, plus long en tout cas

L'impact paysager du congélateur, un blockaus, est destructeur, Et c'est un non-sens de le construire sur une zone inondable humide rappelant que le secteur compte déjà un premier frigo. Et bientôt une plateforme portuaire. **à laquelle je m'oppose aussi**

LE TRAITEMENT DES CULTURES DE POMMES DE TERRE CONTRE : Mildiou, rhizoctone brun, gale argentée, limaces, pucerons, doryphores, adventices..... les problématiques de la pomme de terre sont nombreuses. Leur impact sur les rendements et la qualité de la récolte dépend des mesures de prévention, des observations et des interventions réalisées. Engagé auprès de la filière pomme de terre

Un champ de pomme de terre reçoit en moyenne 15.6 doses de produits phytosanitaires par an. C'EST ENORME .

La nature des produits utilisée est très variable selon les cultures. Pour la pomme de terre, ce sont essentiellement des **fongicides** (traitement contre les maladies dues aux champignons microscopiques) qui sont répandus, à raison de 11,6 doses par an. les **herbicides**, permettant de détruire les mauvaises herbes. Les **insecticides**,

et ceci pour les pommes de terre provenant de France ! qu'en est-il des pommes de terre produites dans les autres pays (par exemple la Pologne ?)

le site stocke du diesel, le l'amoniac

quel traitement sera fait pour les eaux utilisés pour le nettoyage des pommes de terre (et contaminées par des produits toxiques et chimiques) ? épandages, rejet dans la lys ?

traitement et stockage des terres issues du lavage des pommes de terre et gorgées de produits phytosanitaires ?

quel traitement pour les eaux provenant des aires de stationnement des camions, de leur lavage (eaux chargées en hydrocarbure) ?

quels traitements sont utilisés pour la désinfection et la lutte contre la pourriture, et les épluchures chargées de toxines, où vont-elles ? quelles précautions sont prises ?

je demande l'identification des particules fines en provenance de la circulation intense (poids lourds, tracteurs), à l'aide de sonde

je souhaite un re-comptage, actualisé, des camions et tracteurs qui entrent et sortent du site

quelle sécurité pour le site : un incendie a eu lieu en juillet 2014, un autre janvier 2017 sur le site de Warneton (B) ? et un incendie à neuve-église en septembre 2015

sans compter tous les incidents ou accidents de travail auquel le citoyen lambda est tenu à l'écart (des ambulances sont régulièrement présentes sur le site)

J'ai un peu de mal à comprendre qu'en France on nous fasse payer un malus pour certains véhicules et une vignette CRITAIR? MAIS DE SON CÔTÉ Clarebout Potatoes a obtenu, en mars 2017, une **augmentation des émissions de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!!)**

Donc, je ne suis pas dupe, Clarebout envisage d'augmenter largement sa production

Le groupe Clarebout Potatoes emploie six cent cinquante salariés sur l'ensemble de ses sites à Warneton, Neuve-Église et Comines et produit cinq cents tonnes de pommes de terre par jour transformées. Elles sont ensuite exportées dans le monde entier sous différentes marques pour leurs clients. ET QUI NOUS PARLE DE L'INDICE CARBONE ???

L'entreprise de Jan Clarebout, aux 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, se porte bien et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

Pour grossir encore plus, elle souhaite étendre son site de Warneton en passant de 13 à 17 ha et prévoit un « investissement énorme de centaines de millions d'euros », selon Danny Wiels, en charge de la communication du groupe. Et des travaux en conséquence puisqu'ils ont le souhait, si le feu vert est donné, d'augmenter massivement leur production et leur stockage sur le site de Warneton, où l'espace est encore disponible.

Leur objectif est d'ajouter une deuxième ligne de production, à Warneton, et de **produire jusqu'à 1 140 tonnes par jour de produits transformés au lieu de 250 tonnes aujourd'hui** sur ce centre de logistique. Le projet prévoit aussi, entre autres, l'extension de la station d'épuration, l'ajout de chaudières, la construction de nouveaux halls de stockage, l'installation d'un congélateur automatique réunissant la production de Warneton et 70 % de celle de Neuve-Église... À la clé, quatre-vingts nouvelles embauches.

À la clé aussi, un trafic des camions doublé qui passerait de cent à deux cents camions par jour avec un élargissement des horaires d'accès au site. De quoi inquiéter sérieusement les riverains du Pont-Rouge et de la chaussée de Lille, voisine. S'ils ne souffrent pas des odeurs, maîtrisées par Clarebout, le va-et-vient et le bruit des camions sont indéniables. Certains habitants, excédés, pensent même à faire poser du triple vitrage. « Des chauffeurs ne respectent pas les horaires, explique une riveraine. Des camions, nous en avons sous nos fenêtres tous les jours, très tôt le matin, la nuit et même le week-end ! » Malgré une pétition et de nombreux courriers, ces riverains ont la sensation d'être ignorés.

De son côté, Clarebout affirme avoir « une grande attention pour les nuisances des riverains et maîtriser tous les aspects environnementaux ». Pour preuve, ils construiront aussi une nouvelle voie entre la route Nationale et la chaussée du Pont-Rouge pour contourner le trafic. Une future construction qui ne convainc pas les habitants qui craignent que l'itinéraire ne soit pas respecté par les chauffeurs. Si le permis est accordé, Clarebout l'affirme, les travaux débiteront en janvier pour une durée de six mois à un an. Un chantier que devra également subir cette centaine de voisins

de nombreuses maisons sont à vendre dans le secteur de Clarebout et le Ravel - elles ont perdues 20 % de leur valeur... et bientôt elles seront invendables - mais peu importe les petits propriétaires qui ont investi 20 ou 30 ans de leur vie de dur labeur pour avoir un petit chez soi à la campagne -
CLAREBOUT ECRASE TOUT

3 Observations de Monsieur François Gressier le 30 mai 2017

Monsieur,

Ayant étudié l'impact actuel de Clarebout Patatoes, je suis contre les projets d'extension de l'usine Clarebout Potatoes. Contre le second congélateur géant, prévu sur le site de Warneton (B), mais aussi contre la plateforme multimodale que le Port autonome du centre et de l'ouest veut implanter au Pont Rouge, juste à côté de l'usine Clarebout et toujours face au village de Deûlémont. En 2014 on parlait de **protection des zones humides** et en 2017, on les détruit. L'Europe n'est pas la même pour tout le monde

Je souhaite que l'on prenne en compte

- possibilité de construction en zone inondable ???? (permis de construire refusé pour un petit lotissement mais autorisé pour Clarebout !!! l'argent fait-il la loi?)
- disparition des terres agricoles
- modification en mars 2017 pour une **augmentation des émissions de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!!)**
- **re-comptage des camions et tracteurs entrants et sortants**
- connaître quelle sera la consommation de gaz naturel
- connaître quelle sera la consommation d'électricité
- Connaître quel sera le volume de captage des eaux de la Lys et du bras Mort de la Lys
- **Connaître quel sera le volume de rejets des eaux usées et leur température lors du rejet**
- identifier les **particules en suspension dans l'air** à l'aide de sondes
- nuisances olfactives, retombées huileuses, pollution visuelle
- bruit
- pollution de l'air par le trafic des camions et tracteurs
- stockage de produits dangereux (diesel, ammoniac...) **quelles garanties de sécurité ?** (déjà 2 incendies à Warneton et 1 à Neuve Eglise!!)
- que deviennent les terres et eaux usées du lavage des pommes de terre qui ont subi 18 traitements phytosanitaires !!! (stockage, épandage ?)

Objet de la demande de permis unique

Implantation d'un bâtiment congélateur de stockage automatisé (T=-22°C, L=138,75m x l=81,4m x h=32m, contenance : **65 520 palettes**, avec système de transport intégré et automatisé par convoyeurs de 175kW, ponts roulants de 300kW et rouleaux de 60kW;

Aménagement d'un bâtiment logistique avec **10 quais de chargement** (T=-22°C, L=77,45m x l=59,85m x h=15m);

Extension d'installation de réduction d'oxygène (extension du bâtiment existant: B021: installation de réduction d'oxygène existant, 170kW);

Extension avec des bureaux logistiques (avec un axe de liaison technique, L=35m x l=8m, prévu entre le congélateur existant et celui en projet);

Zone d'attente pour les camions (20 places);

Zone d'attente pour 10 camions pendant les week-ends (zone exclusive pour les week-ends, cette nouvelle zone évite que les camions doivent se garer près de la route, avec un local de repos et sanitaire);

Déboureur et séparateur d'hydrocarbures (traitement des eaux pluviales venant du nouveau parking, 12 226 l, Classe I); **les garanties en cas de panne ? Que se passera-t-il ?**

Local sanitaire – repos avec une fosse septique et une épuration individuelle, rejet vers la station d'épuration (STEP) existante (**la station pourra-t-elle assumer une telle quantité???**) (local sanitaire servant aux chauffeurs de camions les week-ends);

Bâtiment contenant la pompe (existante et autorisée) pour le captage d'eau de surface (existant et autorisé);

Talus (le long du congélateur : h=10m, le long de la Chée du Pont rouge: h=4,5m);

Stockage des eaux pluviales à réutiliser (2 citernes de 975m³);

Bassin d'orage (aérienne) avec une zone humide (2 595m³).

LES RÈGLES COMMUNAUTAIRES DES ZONES HUMIDE

Indépendamment de la « **directive-cadre sur l'eau** » (n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000) et de la « **directive-oiseaux** » (n° 79/409/CEE du Conseil du 4 avril 1979) qui visent indirectement les zones humides, le principal instrument juridique communautaire est le programme **Natura 2000** (directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992) dont l'ambition prioritaire est de **protéger la biodiversité sur le territoire de l'UE** ; ce texte vise explicitement divers milieux humides au titre :

- des **habitats à préserver**, parmi lesquels on relève notamment : lagunes côtières, marais et prés-salés atlantiques et continentaux, marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques, eaux dormantes, prairies humides semi-naturelles à hautes herbes, tourbières acides à sphaignes, tourbières boréales ;
- des **espèces d'intérêt communautaire** justifiant la désignation comme « zone spéciale de conservation ».

Quelques sites présentés à l'UE sont exclusivement une zone humide telle qu'une tourbière. D'autres sites où l'on recense une grande diversité de milieux, ont, dans leur périmètre, quelques zones humides caractérisées pour lesquelles le DOCOB (document d'objectifs) propose des contrats adaptés, puisque l'Etat français a officiellement choisi la *voie contractuelle* pour mettre en oeuvre ce programme communautaire.

LE DROIT INTERNATIONAL

Le coeur du droit international des zones humides réside dans la **convention RAMSAR** signée le 2 février 1971, ratifiée par la France en 1986. Au titre de cette convention, vingt-neuf sites français, dont trois situés outremer ont été reconnus comme zones humides d'importance internationale. Onze nouveaux sites ont été présentés en 2008.

Ainsi la France a rejoint un groupe qui rassemble 1.650 sites représentant plus de 149 millions d'hectares, répartis dans 154 pays.

On relève que, dans son article premier, la convention définit les zones humides comme des « étendues ... où l'eau est stagnante ou courante », en sorte que des cours d'eau sont compris dans des sites RAMSAR ; sur ce point, la convention RAMSAR se distingue nettement du droit français.

Les zones humides sont également concernées de façon non exclusive par la procédure des « **réserves biogénétiques** » instituée en 1976 par le **Conseil de l'Europe**. Trente-cinq sites français comportant notamment des zones humides ont été intégrés dans ce réseau ; ils sont tous des réserves naturelles ; certains de ces sites sont en outre - pour tout ou partie - des ZICO (zone d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux).

Par ailleurs, l'**UNESCO** a pris l'initiative de susciter la création de « **réserves de la biosphère** » pour préserver les écosystèmes terrestres ou côtiers dans le cadre du programme MAB (i.e. l'homme et la biosphère).

Le plus souvent ces réserves sont constituées d'une zone centrale faisant l'objet d'une forte protection légale et d'une zone annexe, d'une zone-tampon ainsi que d'une zone dite « de coopération » où l'on s'efforce d'inciter les habitants à améliorer le milieu et à faire progresser la pratique du développement durable. Dix sites français, dont deux outremer, sont intégrés dans ce réseau de l'UNESCO ; parmi ceux-ci, l'un d'eux relève explicitement des zones humides : la Camargue (delta du Rhône), et plusieurs comportent des milieux variés dont des zones humides, en particulier la forêt de Fontainebleau et le parc naturel du Gâtinais, les Vosges du Nord et le Pfalzerwald.

En Flandres Belges le moindre trou est comblé, le plus souvent pour faire disparaître des déchets, l'éleveur peu scrupuleux y voit un moyen de mettre hors inondation des zones de pâturage, le bougmestre et l'échevin un moyen de construire des zones économiques pour créer des emplois.

Ces zones humides sont par exemple des lieux délaissés par nos ancêtres car les crues s'y produisent. La force de l'eau est immense et nos digues souvent dérisoires quand un épisode orageux grossit les cours d'eaux, les rivières, les fossés débordent, les zones humides sont des soupapes pour limiter la pression et éviter l'explosion.

Les **Bas-Près à Comines** sont symptomatiques du combat que nous menons pour les préserver. Cette zone humide préservée depuis le Moyen-Age a permis à la Lys de déborder de son cours en limitant les dégâts dans les zones habitées.

Trois méfaits des hommes combinent leurs effets destructeurs:

- le réchauffement climatique accentue les contrastes climatiques, plus de sécheresses, plus de pluies diluviennes.
- l'imperméabilisation des sols par les zones construites avec les bâtiments, les routes, les parkings où ruissellent rapidement les eaux pluviales.
- le remembrement des zones agricoles cultivées avec des parcelles toujours plus grandes faisant disparaître les fossés et les haies qui ont des effets retardateurs de crues, avec des engins toujours plus lourds tassant toujours plus les sols qui absorbent moins d'eau qui entraîne les limons fertiles dans son ravinement.

Toujours plus d'eau dans des épisodes orageux plus violents, de l'eau qui ruisselle plus vite sur des sols moins absorbants, moins d'espace pour les écoulements, nous avons créé toutes les conditions pour de nouveaux désastres qui vont coûter certainement des vies, qui vont dévaster des vies, des commerces, des entreprises, qui vont coûter plus cher au final que les gains escomptés par les investisseurs

J'ai un peu de mal à comprendre qu'en France on nous fasse payer un malus pour certains véhicules et une vignette CRITAIR? MAIS DE SON COTE Clarebout Patatoes a obtenu, en mars 2017, une **augmentation des émissions de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!!)**

Donc, je ne suis pas dupe, Clarebout envisage d'augmenter largement sa production.

Mais ce n'est pas tout : sur la zone industrielle, Monsieur Clarebout construira des usines (lui appartenant) pour la fabrication des ses sachets d'emballages (frites, purées...), réparation pour ses matériaux des congélateurs....

Avez-vous compris le cercle vicieux : je fabrique des fournitures que je revends à moi-même, en me prenant une marge de bénéfices !!! pas bête !!

Le groupe Clarebout Potatoes emploie six cent cinquante salariés sur l'ensemble de ses sites à Warneton, Neuve-Église et Comines et produit cinq cents tonnes de pommes de terre PAR JOUR, transformées. Elles sont ensuite exportées dans le monde entier sous différentes marques pour leurs clients. ET QUI NOUS PARLE DE L'INDICE CARBONE ???

L'entreprise de Jan Clarebout, aux 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, se porte bien et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

Pour grossir encore plus, elle souhaite étendre son site de Warneton et prévoit un « investissement énorme de centaines de millions d'euros », selon Danny Wiels, en charge de la communication du groupe. Et des travaux en conséquence puisqu'ils ont le souhait, si le feu vert est donné, d'augmenter massivement leur production et leur stockage sur le site de Warneton, où l'espace est encore disponible.

Leur objectif est d'ajouter une deuxième ligne de production, à Warneton, et de **produire jusqu'à 1 140 tonnes par jour de produits transformés au lieu de 250 tonnes aujourd'hui** sur ce centre de logistique. Le projet prévoit aussi, entre autres, l'extension de la station d'épuration, l'ajout de chaudières, la construction de nouveaux halls de stockage, l'installation d'un congélateur automatique réunissant la production de Warneton et 70 % de celle de Neuve-Église... À la clé, quatre-vingts nouvelles embauches. On peut dire « bravo », mais sur une telle superficie les employés ne vont pas se sentir trop serrés, tout est automatisé (plus de personnel dans les bureaux, la logistique que dans les entrepôts : FAITES DONC PAYER UNE TAXE SUR LES ROBOTS !!! si on fait la relation surface du site/emplois : on aurait pu s'attendre à un plus grand nombre d'embauches !!!

À la clé aussi, **un trafic des camions doublé qui passerait de cent à deux cents camions par jour avec un élargissement des horaires d'accès au site**. De quoi inquiéter sérieusement les riverains du Pont-Rouge et de la chaussée de Lille, voisine. S'ils ne souffrent pas des odeurs, maîtrisées par Clarebout, le va-et-vient et le bruit des camions sont indéniables. Certains habitants, excédés, pensent même à faire poser du triple vitrage. « Des chauffeurs ne respectent pas les horaires, explique une riveraine. Des camions, nous en avons sous nos fenêtres tous les jours, très tôt le matin, la nuit et même le week-end ! » Malgré une pétition et de nombreux courriers, ces riverains ont la sensation d'être ignorés.

De son côté, Clarebout affirme avoir « une grande attention pour les nuisances des riverains et maîtriser tous les aspects environnementaux ». Pour preuve, ils construiront aussi une nouvelle voie entre la route Nationale et la chaussée du Pont-Rouge pour contourner le trafic. Une future construction qui ne convainc pas les habitants qui craignent que l'itinéraire ne soit pas respecté par les chauffeurs. Si le permis est accordé, Clarebout l'affirme, les travaux débiteront en janvier pour une durée de six mois à un an. Un chantier que devra également subir cette centaine de voisins - de nombreuses maisons sont à vendre dans le secteur de Clarebout et le Ravel - elles ont perdues 20 % de leur valeur... et bientôt elles seront invendables - mais peu importe les petits propriétaires qui ont investis 20 ou 30 ans de leur vie de dur labeur pour avoir un petit chez soi à la campagne -
CLAREBOUT ECRASE TOUT

là où il y avait des prairies, des vergers que reste-t-il aujourd'hui ?

Et parlons de l'avenir... dans 20-30 ans, quand Monsieur Clarebout se rendra compte qu'il vaut mieux délocaliser sa production pour qu'elle soit plus rentable (les exemples se multiplient en France et partout dans les pays industrialisés), que nous laissera-t-il sur Warneton ?

des sols bétonnés, des sols pollués ???

J'espère que vous aurez pris le temps de lire mon message - Je me suis également rendu sur place et dans les environs immédiats du site afin de constater ce désastre écologique et environnemental

des poids lourds passent sur le pont entre WARNETON FRANCE et WARNETON BELGIQUE : interdit au plus de 3 tonnes 5

j'ai compté 9 poids lourds et tracteurs en 12 minutes, le 22 mai (l'odeur, le bruit et le danger m'ont fait fuir les lieux)

4 Observations de madame Colette Samyn le 6 juin 2017

Bonjour

Je réside à Deulémont (59890) et suis absolument contre l'installation de l'extension de l'usine de frites Clarebout, pour les raisons suivantes :

- odeurs nauséabondes
- pollution de la Deule avec avec les rejets de l'usine
- enlaidissement de notre site avec ces énormes congélateurs
 - bruit - passage des tracteurs etc.....

5 Observations de madame Françoise Gressier le 6 juin 2017

Mesdames, Messieurs

Je souhaite que l'on prenne en compte

- possibilité de construction en zone inondable ???? (permis de construire refusé pour un petit lotissement mais autorisé pour Clarebout !!! l'argent fait-il la loi?)
- disparition des terres agricoles
- modification en mars 2017 pour une **augmentation des émissions de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!!)**
- **re-comptage inopiné, des camions et tracteurs entrants et sortants**
- connaître quelle sera la consommation de gaz naturel
- connaître quelle sera la consommation d'électricité
- Connaître quel sera le volume de captage des eaux de la Lys et du bras Mort de la Lys
- **Connaître quel sera le volume de rejets des eaux usées, leur qualité et leur température lors du rejet**
- identifier les **particules en suspension dans l'air** à l'aide de sondes
- nuisances olfactives, retombées huileuses, pollution visuelle
- bruit
- stockage de produits dangereux (diesel, ammoniac...) **quelles garanties de sécurité ?** (déjà 2 incendies à Warneton et 1 à Neuve Eglise!!)
- que deviennent les terres et eaux usées du lavage des pommes de terre qui ont subi 18 traitements phytosanitaires !!! (stockage, épandage ?)

Objet de la demande de permis unique

Implantation d'un bâtiment congélateur de stockage automatisé (T=-22°C, L=138,75m x l=81,4m x h=32m, contenance : **65 520 palettes**, avec système de transport intégré et automatisé par convoyeurs de 175kW, ponts roulants de 300kW et rouleaux de 60kW;
Aménagement d'un bâtiment logistique avec **10 quais de chargement** (T=-22°C, L=77,45m x l=59,85m x h=15m);
Extension d'installation de réduction d'oxygène (extension du bâtiment existant: B021: installation de réduction d'oxygène existant, 170kW);
Extension avec des bureaux logistiques (avec un axe de liaison technique, L=35m x l=8m, prévu entre le congélateur existant et celui en projet);
Zone d'attente pour les camions (20 places);
Zone d'attente pour 10 camions pendant les week-ends (zone exclusive pour les week-ends, cette nouvelle zone évite que les camions doivent se garer près de la route, avec un local de repos et sanitaire);
Débourbeur et séparateur d'hydrocarbures (traitement des eaux pluviales venant du nouveau parking, 12 226 l, Classe I); **les garanties en cas de panne ? Que se passera-t-il ?**
Local sanitaire – repos avec une fosse septique et une épuration individuelle, rejet vers la station d'épuration (STEP) existante (**la station pourra-t-elle assumer une telle quantité???**) (local sanitaire servant aux chauffeurs de camions les week-ends);
Bâtiment contenant la pompe (existante et autorisée) pour le captage d'eau de surface (existant et autorisé);
Talus (le long du congélateur : h=10m, le long de la Chée du Pont rouge: h=4,5m);
Stockage des eaux pluviales à réutiliser (2 citernes de 975m³);
Bassin d'orage (aérienne) avec une zone humide (2 595m³).

Soit au total, une surface de environ 30 hectares

6 Observations de Monsieur Vincent Vermeulen le 11 juin 2017

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Ayant étudié l'impact actuel de Clarebout Patatoes, je suis contre le projet d'extension de l'usine Clarebout Potatoes. Contre le second congélateur géant, prévu sur le site de Warneton (B),

Un bâtiment dont les dimensions sont imposantes : 138 mètres de long sur 81 mètres de large, pour une hauteur de 33 mètres. Soit plus imposant que le premier construit en 2013. Ainsi qu'un bâtiment logistique et 10 quais pour les PL

En 2014 on parlait de protection des zones humides et en 2017, on les détruit.

la Belgique a ratifié la COP21 et la convention RAMSAR

Je souhaite que l'on prenne en compte

- possibilité de construction en zone inondable ??? (permis de construire refusé pour un petit lotissement mais autorisé pour Clarebout !!!)

- disparition des terre agricoles

- modification en mars 2017 pour une augmentation des émission de CO2 (de 2016 à 2020 : + 29.3 % pour chacune de ces années!! Donc, la production augmente ce qui au départ n'est pas prévue dans le projet du permis de construire du second congélateur)

- connaître quelle sera la consommation de gaz naturel et la consommation d'électricité – cela correspond-il à l'activité déclarée de Clarebout ?

- Connaître quel sera le volume de captage des eaux de la Lys et du bras Mort de la Lys.

on peut constater visuellement très clairement que le bras de la Lys lui-même est très pollué et envasé, ce qui indique des déversements répétés. La pollution elle-même poursuit son cours via la Lys vers la Flandre.

- Connaître quel sera le volume et la qualité de rejets des eaux usées et leur température lors du rejet

- identifier les particules en suspension dans l'air à l'aide de sondes côté France

les particules fines et la pollution ne s'arrêtent pas à la Frontière – On ne va pas nous refaire le roman de Tchernobyl

- nuisances olfactives, retombées huileuses, pollution visuelle, et sonores avérées -

Les eaux usées des stations d'épuration étant un milieu très réducteur certains composés soufrés (sulfates par exemple) vont se transformer en dihydrogène de soufre ou hydrogène sulfuré (H₂S) générant l'odeur caractéristique d'œuf pourri

- stockage de produits dangereux (diesel, additif Ad Blue, amoniac, huile de palme...) quelles garanties de sécurité ? (déjà 2 incendies à Warneton et 1 à Neuve Eglise!!)

65.000 litres de carburant dans des réservoirs aériens

- que deviennent les terres et eaux usées du lavage des pommes de terre qui on subit 18 traitements phytosanitaires !!! (stockage, épandage ?)

Au total, disparition de terres agricoles et zone humide d'une surface de +-30 hectares

ABSENCE TOTALE DE REFERENCE DE L'IMPACT ECOLOGIQUE

L'entreprise de Jan Clarebout, aux 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, se porte bien et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

Pour grossir encore plus, elle souhaite étendre son site de Warneton et prévoit un « investissement énorme de centaines de millions d'euros », selon Danny Wiels, en charge de la communication du groupe. Et des

travaux en conséquence puisqu'ils ont le souhait, si le feu vert est donné, d'augmenter massivement leur production et leur stockage sur le site de Warneton, où l'espace est encore disponible.

Clarebout Warneton est autorisé à produire 1140T/jour de produits finis (frites, flocons et spécialités). Ce volume figure dans la demande permis unique de 2011-2012.

Selon nos sources dans cette entreprise le régime de fonctionnement des lignes de production est nettement supérieur : 30 à 40% au-dessus de ce qui est autorisé (soit $\pm 1500T$ /jour). Cette production peut atteindre 1800T certains jours...

Nous savons aussi d'après ces mêmes sources qu'une nouvelle ligne de production (L7) est en cours de construction et qu'une 8e ligne est en projet...

Les deux lignes de production (L3 et L4) sont autorisées à produire 864T/jour de frites surgelées. Bien entendu ces deux lignes produisent beaucoup plus.

Enfin, tout cela est confirmé par l'augmentation de $\pm 30\%$ des émissions de CO2 autorisée par le gouvernement de la Région wallonne.

Qui dit augmentation des émissions de CO2 dit augmentation de la consommation de gaz, d'électricité, du charroi, du captage d'eau dans la Lys, du rejet des eaux usées (industrielles), etc...

Avec la construction du second congélateur de Clarebout, le va-et-vient et le bruit des camions seront indéniables. Certains habitants, excédés, pensent même à faire poser du triple vitrage. Des chauffeurs ne respectent pas les horaires, et ne respectent pas non plus la limitation de vitesse à 30km/h aux abords de l'école St Henri. Des camions, nous en avons sous nos fenêtres tous les jours, très tôt le matin, la nuit et même le week-end ! Malgré une pétition et de nombreux courriers, ces riverains ont la sensation d'être ignorés.

Le projet prévoit aussi, entre autres, l'extension de la station d'épuration, l'ajout de chaudières, la construction de nouveaux halls de stockage, l'installation d'un congélateur automatique réunissant la production de Warneton

À la clé aussi, un trafic des camions doublé qui passerait de cent à deux cents camions par jour avec un élargissement des horaires d'accès au site. De quoi inquiéter sérieusement les riverains du Pont-Rouge et de la chaussée de Lille,

Un jour ou l'autre les rivières, les fleuves, les mers et océans reprennent leurs droits

Les prés de Lys du Pont-rouge sont un bassin naturel tant pour la Lys que pour les eaux de la Warnave et venant des terrains avoisinants.

La nature offre une solution concrète pour ces problèmes. Y toucher fera tomber un équilibre qui s'est effectué au cours des siècles tant par la nature que par les hommes qui ont creusé ces fossés.

Qu'advient-il de la Voie Verte hétérogène est excellente à partir de Deûlémont et jusqu'à la frontière belge, où l'on peut continuer sur une belle Voie Verte jusqu'à Courtrai. A Deûlémont on peut suivre la Coulée verte de la Deûle jusqu'à l'entrée nord de Lille. L'ensemble des deux Voies Vertes constitue un bel axe vert de 30km entre Lille et la frontière belge

le conseil de la Métropole européenne de Lille (MEL) a voté à l'unanimité un vœu qui demande, entre autres, « *à ce que les préoccupations environnementales exprimées par les citoyens français et belges soient prises en compte dans les projets d'aménagement* ». Le texte appelle aussi « *les acteurs français et belges à s'informer réciproquement et systématiquement des projets pouvant avoir un impact transfrontalier* ».

Avons-nous un site Sévézo à nos portes ?

7 Observations de Madame Stéphanie Grammet le 16 juin 2017

Nous souhaitons nous opposer à cette construction pour les raisons suivantes:

- nuisances olfactives: de nombreux degazages entraînent de fortes odeurs de friture ressenties dans le village de Deülémont . Sommes-nous certains que l'entreprise respecte les normes environnementales pour le premier congélateur ? Il faudrait déjà commencer par là
- nuisances visuelles : vue sur le mont Kemmel , les pâtures environnantes complètement bouchée par un second cube métallique inesthétique (1 c'est déjà suffisant)
- coulee verte: des subventions européennes ont été accordées depuis plusieurs années, pour faire revivre une zone humide, qui sera détruite par ce projet. Nous voyons enfin réapparaître des oiseaux divers et variés, dont le cadre de vie sera très perturbé. Cela s'appelle de l'argent public gaspillé !

De plus il n'est pas rare de constater des rejets de substances pour le moins douteuses dans la rivière.

Toutes des nuisances vont forcément entraîner une dépréciation du prix des logements sur la commune.

8 Observations de Monsieur Guy Masson le 16 juin 2017

Le bruit de l'homme affecte les espèces jusque dans les aires protégées



Cartographie des nuisances sonores sur le territoire des Etats-Unis. Université du Colorado

Résultats : la pollution sonore liée aux humains double le bruit de fond dans 63 % des aires protégées, et le multiplie par dix dans 21 % de ces zones. Ces nuisances réduisent ainsi de 50 % à 90 % les endroits où les sons naturels peuvent être entendus : ce qui pouvait être perçu à une distance de trente mètres ne peut plus l'être qu'entre trois et quinze mètres. Plus inquiétant encore : 14 % des territoires qui abritent des espèces menacées voient leur bruit multiplié par dix.

« Nous avons été étonnés de découvrir que tant d'aires protégées subissent des niveaux de bruit capables d'affecter la santé des humains et des animaux – même si de vastes zones sauvages restent silencieuses, avance Rachel Buxton, dont l'équipe a dressé la carte des endroits plus ou moins touchés. De manière générale, les réserves gérées par les autorités locales sont plus bruyantes que les zones les plus sauvages, notamment parce que les premières se trouvent dans ou à proximité de grands centres urbains. » En cause, selon les chercheurs, le vacarme des voitures, des trains, des avions, des zones résidentielles, des chantiers de construction et des activités d'extraction (bois, minerais, pétrole et gaz).

« Ces nuisances mettent en danger les animaux »

« Le bruit généré par une route ne s'arrête pas aux trente mètres de largeur de l'asphalte, il affecte par exemple les oiseaux jusqu'à 1,5 kilomètre de part et d'autre, détaille Thierry Lengagne, chercheur (CNRS) à l'université de Lyon-I, qui n'a pas participé à l'étude. Ces nuisances mettent en danger les animaux. »

Les effets délétères du bruit sont connus de longue date pour l'homme. Il perturbe le sommeil, la capacité à travailler et peut entraîner des troubles cognitifs et des risques cardio-vasculaires. Des législations ont été adoptées pour limiter cette pollution, comme la restriction des vols de nuit. Mais rien de tel n'existe en ce qui concerne la faune et la flore.

Ce n'est qu'en 2003 que des chercheurs néerlandais publient la première étude sur le sujet, dans *Nature* (<https://www.nature.com/nature/journal/v424/n6946/full/424267a.html>). Ils y démontrent que les mésanges des villes, comparées à celles des champs, augmentent la fréquence de leurs émissions sonores, c'est-à-dire chantent plus aigu, pour couvrir le bruit des activités humaines.

En multipliant les recherches, les scientifiques découvrent alors que les tourterelles, faute de pouvoir modifier les basses fréquences de leur répertoire, désertent les bordures de bois situées à proximité d'autoroutes ; que les forêts voient la diversité de leurs essences réduite, alors que certains oiseaux pollinisateurs qui ont fui ne dispersent plus les graines dont ils se nourrissent ; que les baleines, qui utilisent leur ouïe plutôt que leur vue, sont menacées par les sonars des explorations pétrolières.

« C'est maintenant prouvé : le bruit des hommes peut empêcher un animal d'entendre d'autres sons importants, qui lui permettent de se diriger, de chercher de la nourriture, de défendre son territoire, d'éviter des prédateurs, d'attirer un partenaire ou de maintenir des groupes sociaux, explique Rachel Buxton. En modifiant le comportement ou la répartition des espèces-clés, des écosystèmes entiers peuvent être affectés par le bruit. »

Stratégies d'atténuation du bruit

En janvier, des chercheurs du CNRS, dont Thierry Lengagne, ont montré

(<http://online.library.oxfordjournals.org/doi/10.1111/cobi.12669>) que la sélection génétique des espèces pourrait être

http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/05/04/le-bruit-de-l-homme-affecte-les-especes-jusque-dans-les-aires-protoge-es_5122479_1652692.html

Le bruit de l'homme affecte les espèces jusque dans les aires protégées

La pollution sonore provoquée par l'homme entraîne des effets en cascade pour l'ensemble des écosystèmes, selon une étude publiée dans la revue « Science »

LE MONDE | 04.05.2017 à 19h18 • Mis à jour le 10.05.2017 à 18h18 | Par Audrey Ganic (audrey.ganic@lemonde.fr)



Matériel d'enregistrement pour quantifier l'impact du trafic routier dans le parc de Mesa Verde, dans l'Etat du Colorado, aux Etats-Unis. NATIONAL PARK SERVICE

L'homme vient rompre la quiétude des animaux jusque dans les espaces les plus sauvages. Pas seulement du fait de la déforestation ou du braconnage, mais également en raison du bruit qu'entraînent ses activités. Cette pollution sonore constitue une nouvelle menace pour les aires protégées et les espèces qu'elles abritent : elle réduit leur survie et leur reproduction, entraînant des effets en cascade pour l'ensemble des écosystèmes. Voilà l'alerte lancée par une étude publiée dans la revue *Science*, vendredi 5 mai (<http://science.sciencemag.org/cgi/doi/10.1126/science.1244783>), la première menée à une échelle aussi large, celle des Etats-Unis.

« La pollution sonore est souvent perçue comme un problème inhérent aux villes. Or, l'expansion de l'urbanisation, des réseaux de transports et des activités humaines dans les zones rurales change la donne. Le bruit affecte également les espaces protégés, qui sont un instrument important de conservation de la biodiversité, et qui procurent des bénéfices aux humains », expose Rachel Buxton, biologiste de la conservation à l'université du Colorado et principale auteure de l'étude.

L'équipe a analysé 1,5 million d'heures d'enregistrements acoustiques recueillis dans 492 sites. Ils ont ensuite extrapolé à l'ensemble des 100 000 zones protégées, qui représentent 14 % du territoire terrestre du pays. Enfin, ils ont calculé l'excès de bruit d'origine anthropique par rapport aux niveaux sonores considérés comme *« naturels »*.

Le bruit de l'homme affecte les espèces jusque dans les aires protégées

aussi être modifiée. Des rainettes soumises à l'agitation de la circulation routière subissent une augmentation considérable du stress, qui affecte leur état sanitaire. La coloration des sacs vocaux des mâles décline, alors qu'elle permet normalement aux femelles de repérer les partenaires les plus performants.

« L'intérêt de la nouvelle publication dans Science est d'avoir évalué de manière systématique l'étendue du désastre. On sait maintenant que la pollution sonore est partout, assure le chercheur. Il est urgent de mettre en place une vraie législation, qui implique de modifier les activités humaines. » Aux Etats-Unis, on tente déjà de réduire le bruit dans certaines zones protégées, avec des navettes pour limiter le trafic routier ou en demandant l'alignement des couloirs aériens sur les principales routes.

« De nombreuses stratégies d'atténuation du bruit fonctionnent. Il faut les généraliser, avance George Wiltemyer, professeur à l'université du Colorado et coauteur de l'étude. Les gens doivent aussi considérer le son comme une composante de l'environnement naturel. »

Sujet : ENQUÊTE PUBLIQUE CLAREBOUT POTATOES

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Nous demeurons à Deûlémont à l'adresse précitée. Nous sommes à 500m à vol d'oiseau du site Clarebout.

Afin de parfaire votre dossier sur la demande d'extension de cette société, nous vous prions de trouver nos remarques ci-dessous.

Avant de commenter cette demande, nous souhaiterions refaire un mini historique de ce que nous subissons au quotidien depuis la mise en activité de cette usine.

NUISANCES SONORES :

- Les bruits des ventilateurs de 400000 M³/H nous empêchent de profiter pleinement de notre jardin. Il est impossible, la nuit de dormir avec les fenêtres ouvertes. Tout cela est insupportable. Ces bruits de fond sont constants, 24h/24 et 7j/7 à quelques rares exceptions où l'usine est en maintenance.

Pour notre part, ces nuisances sonores sont les plus importantes.

NUISANCES OLFACTIVES :

- Celles-ci se placent en seconde position. Lorsque les vents nous sont défavorables, nous subissons les odeurs de stations d'épuration et de graisse de cuisson des frites. Ces odeurs nauséabondes, conjuguées aux bruits, nous empoisonnent notre qualité de vie. Aujourd'hui nous les subissons.

NUISANCES VISUELLES :

- Même si celles-ci n'influent pas directement sur notre existence, le cadre verdoyant que nous connaissions est défiguré à tout jamais.

Aujourd'hui, CLAREBOUT veut s'agrandir.

- Deuxième congélateur géant

- Parking et stockage

- Mise en place de 3 compresseurs d'air

-Chaudière à vapeur etc. etc.

Nous ne comprenons pas. A l'heure actuelle, cette société ne sait ou ne veut pas résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée et l'on parle d'extension !!!!!!!!!!!!! ???? ??????

Par la présente, nous vous faisons part de notre OPPOSITION à ce projet.

OPPOSITION : Parce que le respect humain est totalement méprisé. Le fait d'ériger une telle construction à 300m de nos habitations (2^{ème} congélateur) bafoue les règles les plus élémentaires de savoir vivre. Que devons-nous faire, nous, simples citoyens lorsque que nous voulons construire ? Nous avons des normes à respecter. Nous avons des distances imposées. Pourquoi cette société a-t-elle tous les droits ? Et ceci, avec la bénédiction de certains élus.

OPPOSITION : Parce que les nuisances sonores ne feront qu'augmenter. Des récentes études démontrent que les bruits de fond affectent les personnes, la faune et même la flore (voir documents ci-joints) Que ces mêmes bruits de fond provoquent chez l'être humain des troubles auditifs. Au moment où ce courrier est rédigé, ces bruits sont présents.

OPPOSITION : Parce que l'aspect environnemental est tout simplement ignoré. La faune et la flore présentes dans ces zones humides seront détruites. Ce ne sont pas quelques aménagements de types plantations et bassins de rétention d'eau qui répareront les dégâts causés.

OPPOSITION : Parce que le PPRI prévu courant 2018 est ignoré. Pire encore, tout est fait pour le prendre de vitesse. Que se passera-t-il si des pluies diluviennes comme celles tombées dans le Centre de la France ces derniers jours où il a plu en une nuit la quantité équivalente à 3 mois ? Ce genre de catastrophe arrivera.

Plus aucune zone inondable ne fera le tampon et , c'est à ce moment là que l'on mesurera l'importance de l'environnement.

OPPOSITION : Parce qu'en cas d'incendie (fréquent chez Clarebout) nous sommes en première ligne. Le risque zéro n'existe pas. Nous étions là avant l'implantation de ce site. Ce n'est pas à notre village de subir les risques quels qu'ils soient (incendie , produits chimiques , pollutions de l'air et de l'eau, détérioration de l'espace naturel, etc....)

Nous savons que la société Clarebout ainsi que tous les sbires qui sont à sa botte, diront que tout ceci est exagéré et que tout sera mis en œuvre pour protéger tout et tout le monde. Aujourd'hui rien n'a changé. Cela pue, cela fait du bruit, cela pollue, cela est laid et cela casse tout.

A l'heure de la COP 21 où la majorité des pays cherche à protéger la planète, ici, à 300m de chez nous, on nous démolit tout. C'est pathétique.

Pour toutes ces raisons, nous sommes plus que jamais farouchement opposés à l'extension de ce site. Ce qui est fait est fait mais, de grâce, arrêtons les dégâts.

Nous comprenons l'aspect économique des choses. Mais cette extension ne créera aucun emploi. Au contraire elle est là pour diminuer les effectifs et permettre à la

société Clarebout de presser encore plus les agriculteurs. Nous espérons que ceux-ci en sont conscients.

Nous ne parlerons pas dans ce courrier de la plateforme bimodale qui, elle aussi, est une injure et un vrai scandale.

Nous vous remercions de nous avoir lus et, dans l'espoir de retrouver une partie du calme et de la sérénité de notre village, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le bruit empoisonne la vie de 9 Français sur 10. Plus grave, il a aussi des effets directs sur notre santé.

Deux Français sur trois se sentent plus exposés qu'auparavant aux nuisances sonores. Au travail et dans les transports, c'est là qu'ils se sentent le plus agressés. Près de la moitié des jeunes, à l'école, se sentent gênés par le bruit. Près de 9 personnes sur 10 témoignent de la difficulté de suivre une conversation dans les lieux publics tels que les restaurants, les bars et les cafés. Maux de tête, anxiété, acouphènes... Presque tous (94%) admettent un lien entre le bruit et son impact sur la santé, quand la moitié des personnes interrogées en sont convaincues. Tels sont les résultats de l'enquête JNA-Ifop pour la Journée Nationale de l'Audition du 10 mars 2016. Des résultats qui révèlent clairement que le bruit et ses répercussions sur la santé sont perçus comme un enjeu pour la majorité des Français. L'Organisation mondiale de la santé répertorie le bruit comme le deuxième facteur environnemental en termes de dommage sanitaire.

Les dégâts causés par le bruit

Pour autant, si deux tiers des Français sont gênés par le bruit, ils sont plus conscients de son impact sur leur qualité de vie que sur leur santé. Fatigue auditive et surdité, acouphènes, hyperacousie, les effets du bruit sur l'audition sont établis et bien connus, surtout dans le milieu professionnel. Mais d'autres dégâts causés par les nuisances sonores restent sous-estimés, y compris par les pouvoirs publics. "Troubles du sommeil, gêne, fatigue nerveuse, manifestations sur le système cardio-vasculaire, difficultés d'apprentissage chez les jeunes... Autant de troubles "extra-auditifs" difficiles à évaluer mais bien présents, constate Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Ile-de-France.

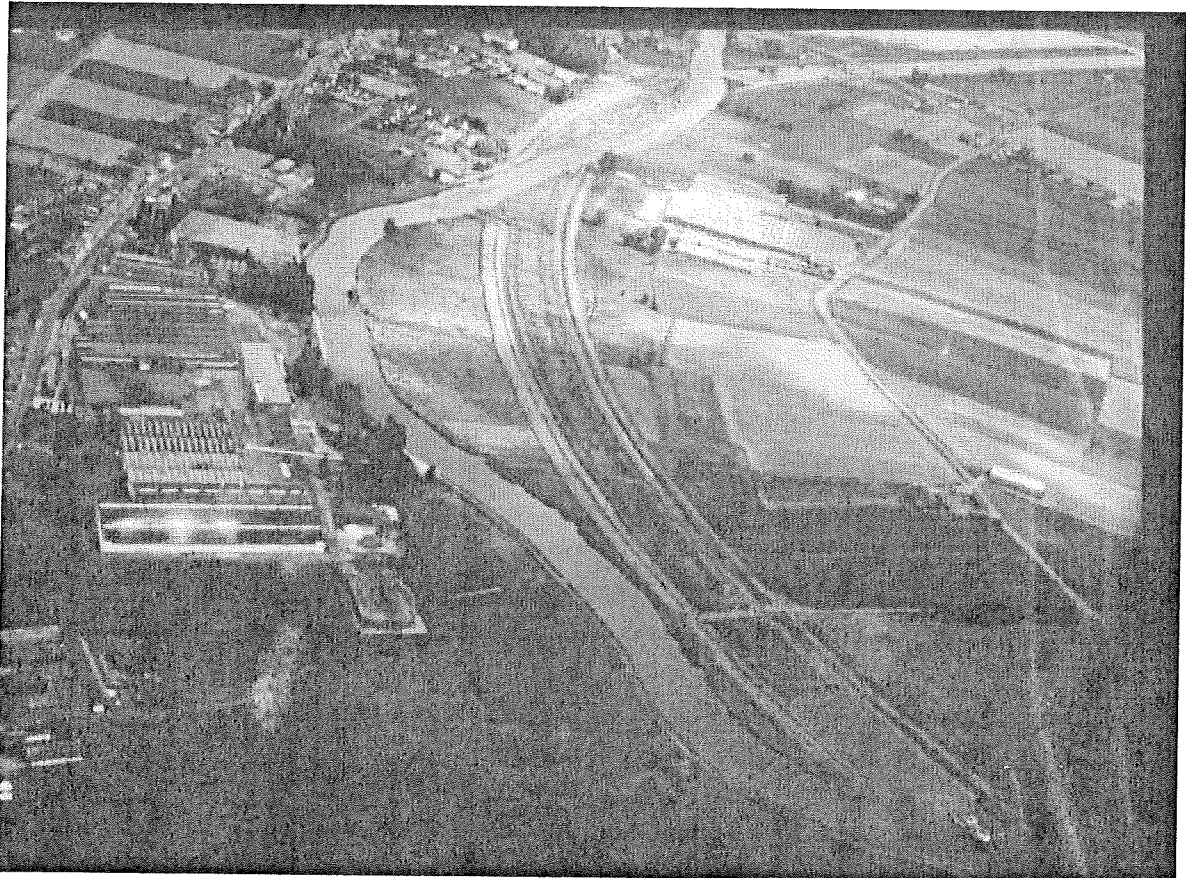
9 Observations de Monsieur Philippe Mouton le 18 juin 2017

1 Gestion des inondations.

Concernant plusieurs projets d'urbanisation de long de la Lys, les zones inondables ne sont pas assez prises en compte ni d'une manière purement technique au vu du tissu urbain existant dans leur périphérie, ni en termes de coût évité,

Quels sont les documents fiables consultés, leur provenance et leur actualité pour prendre en compte la protection des zones inondables le long de la Lys, tant en Belgique qu'en France ?

Quelle concertation avec la France ? Comment l'emprise sur les zones inondables est-elle compensée ?



Vue de la « Jatte au vers les années 1990. Le paysage a bien changé. L'emprise au sol de la nouvelle entreprise a plus que doublé en détruisant le milieu agricole et naturel des prairies de fauche inondables.

2 Présence d'ammoniac dans le frigo et risque d'incendie.

Les quantités prévues pour refroidir le frigo de 35 mètres de haut posent question. En effet, des accidents dus à de multiples facteurs peuvent arriver. Entre 15% et 26% de taux d'ammoniac dans l'air, ce dernier est nuisible à la santé. Les rejets peuvent se trouver en contact avec des taux d'humidité dans l'air ambiant qui les font réagir nuisiblement.

Par définition la vallée de la Lys est particulièrement humide. Les fumées chargées de vapeur d'eau qui sortent des cheminées sont également un facteur de risque supplémentaire de voir entrer en contact et réagir les fuites éventuelles d'ammoniac. De même les vapeurs qui émanent des cuves de la station d'épuration.

En cas de fuites toxiques quels sont les plans d'urgences à mettre en œuvre ? Existe-t-il un plan d'urgence concerté entre les autorités françaises et belges pour les risques toxiques, thermiques et du souffle lié aux explosions ?

Point de vue sécurité.

Il nous semble utile de rappeler des éléments majeurs de l'histoire de l'entreprise Clarebout Potatoes à Nieuwkerke et de CI Warneton à Warneton, à savoir les énormes incendies qui s'y sont produits en 2005, 2014, 2015.

Depuis 2005, deux autres incendies majeurs ont éclaté l'un à Warneton en juillet 2014, le second à Nieuwkerke en septembre 2015. La Ville de Warneton et le village de Warneton France se trouvent entièrement sous les vents dominants, le site de l'usine est intégré dans le tissu urbain de la ville. Plusieurs autres incendies ont été maîtrisés par des interventions internes ou par les pompiers. Les interventions des pompiers sont répertoriées. Des articles de presse mentionnent que pour le dernier incendie à Nieuwkerke en 2015, les secours ont été appelés presque une heure après le début de l'incendie.

Nos équipes de pompiers pourraient-elles faire face à une forte émanation toxique ? **Quels plans transfrontaliers seraient alors mis en œuvre et sont-ils déjà prévus pour une émanation massive d'ammoniac ?**

3 Impacts sur l'agriculture.

Les agriculteurs qui approvisionnent CI Warneton repartent avec leur « terre » issues du lavage de leurs pommes de terre. Je prétends qu'il est pratiquement impossible de faire respecter ce principe. Dans les faits, les terres issues du lavage proviennent de tous les endroits possibles où elles sont produites y compris les pays d'Europe

centrale et peuvent se retrouver dans les terroirs d'où viennent les agriculteurs locaux, belges ou français.

D'une part, ces terres peuvent être polluées et du fait de leur provenance inconnue, on ne peut le vérifier. D'autres parts, elles sont soumises à des lavages extrêmement sévères avec l'emploi de produits dont on ne sait s'ils ne se retrouvent pas de manière résiduelle dans la terre même. A cela on peut ajouter que des semences de plantes adventices, invasives peuvent se reproduire dans les lieux d'épandages plus proches de l'usine tant en Belgique qu'en France.

4 Impact visuel.

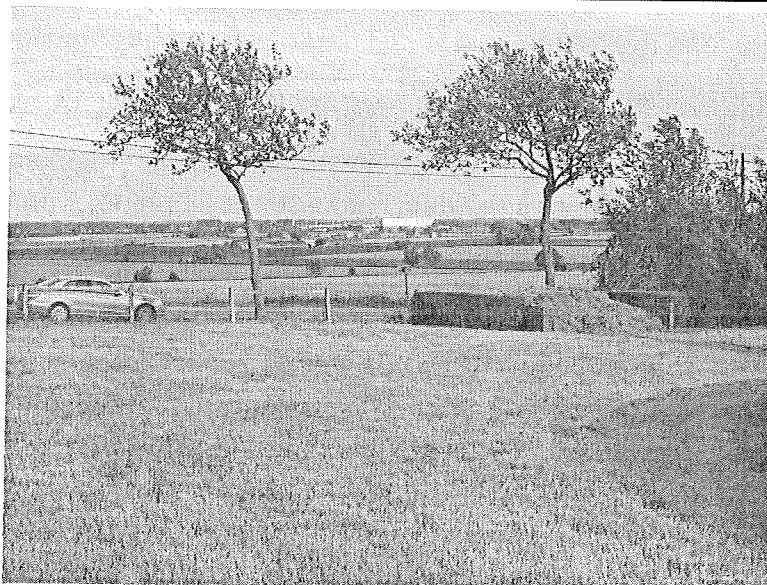
Avant de signaler l'impact paysager du frigo géant prévu en bordure de la Lys, je tiens à rappeler la hauteur de 60 m de l'actuelle cheminée.

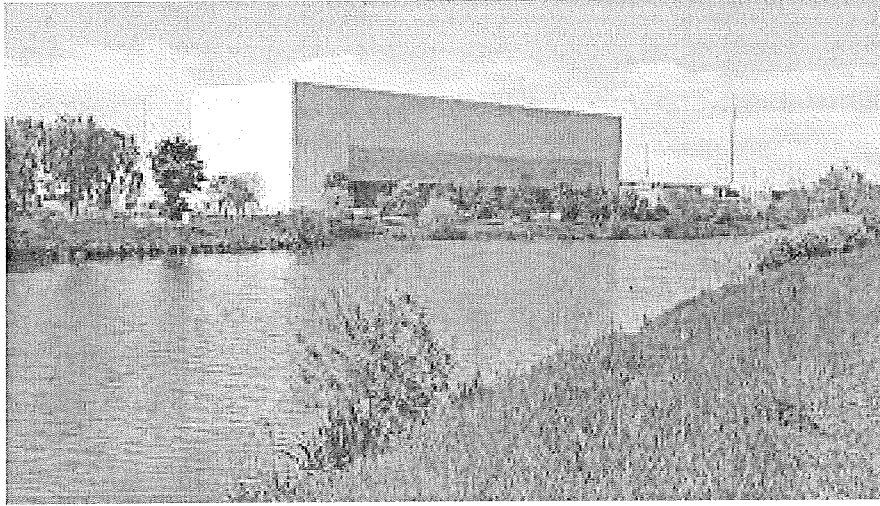
Ce rappel étant fait, je laisse imaginer la rupture paysagère occasionnée par un second mastodonte de 33 mètres de haut aux formes encore plus massives. On n'imagine absolument pas l'impact de ce bâtiment jumeau cumulant banalisation et industrialisation.

La première construction se voit à des dizaines de kilomètres à la ronde et ruine les perspectives de la vallée de la Lys à cet endroit. Aucun arbre ne cachera jamais rien de ces buildings, car les plus hauts de la région ne dépassent pas 25 mètres et il faut trente ans pour y arriver.

On se trouve donc devant une altération durable et irréversible de l'aspect paysager de la vallée de la Lys. Deulémont sera plus particulièrement gêné, mais du reste tous les alentours. La Lys aura gagné en caractère industriel, du moins pour le visuel.

L'actuel frigo de CL Warneton vu depuis la tour de la paix à Messines.





Vue depuis le halage à Deulémont.

Nous voulons signaler que l'impact visuel est une nuisance à part entière. Dans le dossier, cet impact est totalement ignoré. Les vues en plan et soi-disant panoramiques annulent toute présence humaine autour de l'usine tant en Belgique qu'en France.

A part une seule carte, aucune photo du dossier ne signale la présence de la France de manière significative et objective, encore moins l'agglomération de Deulémont ou de Warneton-France. Cette ignorance délibérée de la géographie française par l'entreprise m'interpelle.

5) Nuisances sonores.

Dans ce volet aussi l'entreprise a donc pris des précautions ; il n'en reste pas moins qu'on sait, d'expérience, qu'il est très difficile d'éviter les problèmes de bruit lorsque entreprises et habitations riveraines sont aussi peu distantes que dans le cas qui nous occupe.

Portes d'ateliers qu'on laisse ouvertes l'été à cause de la chaleur, sifflements ou vibrations basses fréquences dont il est difficile de cerner l'origine... sont autant de problèmes que l'on rencontre fréquemment en production industrielle, et qui ne sont guère compatibles avec la grande proximité de l'habitat.

Il est certain que si de nouvelles structures sont mises en place, elles se feront de plus en plus près des habitations, car ce qui est proposé l'est soi-disant au plus loin sauf pour les Français de Deulémont et ceux qui habitent Warneton et Warneton France dans le sillon de la vallée qui fonctionne comme une caisse de résonance. Ici aussi, les résultats des graphiques semblent ignorer la France.

6) Problème des odeurs.

Nous insistons aussi sur le fait que l'épuration amène des odeurs très fortes, insistantes et stagnantes dans toute l'agglomération et en particulier le long de la Lys et de l'autre côté, en France à Deulémont, Warneton-France, selon la direction du vent. Une étude olfactive a été menée mais pas en été où les odeurs sont les plus importantes.

Voilà les raisons, dont je vous demande de tenir compte, Monsieur le Préfet.

Philippe Mouton

Co président du Collectif Lys-Deûle Environnement.

10 Observations de Monsieur Marc Vallet le 19 juin 2017

Objet : Demande de permis unique et nouvelles extensions de Clarebout Warneton- Enquête publique 18 mai au 20 juin 2017 France

PREFECTURE DU NORD
Bureau des Installations Classées
Pour la Protection de l'Environnement

Veillez trouver ci-dessous mes remarques concernant la demande de permis unique de CL Warneton faisant l'objet d'une enquête publique française se terminant le 20 juin prochain. En effet, habitant la commune voisine de Deülémont en France, ma famille et moi sommes directement impactés par le projet d'extension CL Warneton.

1. Modification du plan de secteur

Transformation d'une zone agricole de 3 hectares en zone industrielle. Cette zone industrielle devient de plus en plus importante sans que ce soit la fin de son extension... Faudra-t-il bientôt raser tout un quartier ? Toute la ville ? Jusqu'où s'étendra cette zone puisque toute augmentation est toujours accordée.

2. Construction en zone inondable

Alors qu'un projet de 32 maisons à l'angle des rues de la Chicane et de la Marlière (à Houthem) a été refusé pour ce motif (conseil communal du 27/06/2016).

3. Absence totale de référence à l'impact écologique que ces nouvelles installations vont produire dans la vallée de la Lys. Absence d'étude d'incidence.

4. Comparaison des motivations pour la demande du 1^{er} congélateur (conseil communal du 31/12/2012) et celle du second congélateur (demande permis unique)

Elles sont strictement identiques. A savoir :

- supprimer les stockages de produits finis chez des tiers,
- faciliter l'organisation des commandes et des transports.

Comme le 1^{er} congélateur était censé régler ces problèmes on ne comprend pas la vraie motivation du 2^e congélateur...

Il ne reste qu'une hypothèse : ce 2^e congélateur va permettre à CL Warneton d'augmenter sa production contrairement à ce que stipule la demande de permis unique. Et si CL Warneton augmente bien sa production je suis persuadé qu'il y aura toujours des nuisances olfactives et plus de charroi...

5. Modification au 16 mars 2017 des quotas d'émission de CO2 (gaz à effet de serre / réchauffement climatique) à titre gratuit de Clarebout Potatoes (arrêté du gouvernement wallon).

De 2016 à 2020 : +29,3% pour chacune de ces années.

Comment ne pas conclure que CL Warneton a augmenté ou prévoit d'augmenter sa production ? Serait-il possible qu'une société d'audit indépendante de CL Warneton et du SPW puisse venir effectuer les contrôles – inopinés - suivants :

- Recensement des camions et tracteurs entrant et sortant ;
- Consommation de gaz naturel ;
- Consommation d'électricité ;
- Volume de captage des eaux de surface de la Lys ;
- Volume de captage des eaux bras mort de la Lys ;
- Volume des rejets d'eaux usées ;
- Identifier les particules en suspension dans l'air que nous respirons à l'aide de sondes.

6. Déclaration de Mme la Bourgmestre f. f. de Comines Belgique liant l'autorisation d'un 2^e congélateur à la disparition des nuisances en particulier olfactives.

Malgré sa nouvelle de 60m de haut CL Warneton génère toujours de mauvaises odeurs...

Quant à la soi-disant diminution des plaintes (société OLFASCAN) elle s'explique par le fait « qu'on arrive à les joindre par téléphone seulement une fois sur cent. »

Nous n'en pouvons plus

- des odeurs,
- des retombées huileuses,
- du bruit, du danger et de la pollution de l'air produits par un trafic de camions et d'engins agricoles qui ne fait qu'augmenter ;
- des pouvoirs publics qui n'écourent pas la population et cèdent devant la puissance de l'argent et le chantage à l'emploi...

7. Augmentation des nuisances sonores

Les conclusions des enquêtes acoustiques (financées par CL Warneton) ne semblent pas en phase avec la réalité. Il suffit de se rendre certains soirs sur place ou devant la salle de sport à l'entrée de Deulémont ou même dans la rue des Primevères pour se rendre compte de l'intensité du bruit qui de l'avis de beaucoup vont souvent au-delà des limites autorisées. Il est difficilement imaginable, contrairement à ce que concluent les enquêtes acoustiques, que ces nuisances sonores n'augmentent pas avec ce projet d'extension. Je tiens à rappeler que la lutte contre le bruit est un objectif majeur pour la santé publique. De plus, je tiens aussi à signaler que les enquêtes acoustiques réalisées ne prennent pas en compte le surplus de bruit généré par le circuit automobile CAMSO le Samedi et surtout le Dimanche (environ 1 week-end par mois). Je demande donc à ce que ces études soient refaites ou au moins complétées afin de prendre notamment en compte ce paramètre.

8. Aspect visuel

L'étude d'impact concernant l'aspect visuel ne prend pas en compte la cheminée de 60m (au lieu des 40 m recommandé par l'étude olfactive) qui a récemment été imposée (y a-t-il au moins eu une consultation préalable sur sa hauteur effectuée dans la commune Deulémont ?) à la vue de l'ensemble des habitants de Warneton et de Deulémont et des environs (visible depuis Verlinghem en France). Je demande à ce que ce paramètre soit pris en compte dans l'étude en question d'impact concernant l'aspect visuel. De manière générale, quelle est la raison qui justifie que le précédent congélateur et celui en projet doivent obligatoirement faire une hauteur de 30m. Pourquoi ne pas avoir limité cette hauteur à une valeur "raisonnable" (15-20m) en adéquation avec l'aspect visuel environnemental. Pourquoi cette folie des grandeurs? Et aussi pourquoi aussi un deuxième congélateur géant à Warneton et aucun à Neuve-Eglise.

9. Impact financier sur immobilier.

L'enquête publique n'inclut aucune étude concernant l'impact immobilier. Sûrement qu'une telle étude n'est pas requise dans une enquête publique ? Quoi qu'il en soit, la réalité est que ce projet va entraîner une dépréciation financière générale de l'ensemble de l'immobilier à Warneton et Deulémont. Déjà la cheminée de 60m et le congélateur existants ainsi que toutes les nuisances déjà évoqués ont sûrement fait chuter les prix immobiliers. Ce projet va donc paupériser encore plus l'ensemble des habitants du voisinage.. Quelle compensation pour les habitants lésés?

10. Lien avec le PACO

Comment ne pas établir un lien entre ce projet et celui du PACO (et du zonage qui y sera aussi probablement rattaché) et qui sera de toute évidence utilisé majoritairement voire complètement géré par CL Warneton. Pourquoi morceler les projets si ce n'est à mieux essayer de les faire accepter petit à petit par la population ? Il semble primordiale pour la compréhension globale du projet qu'il soit évalué au regard de la stratégie mise en œuvre pour, à terme, faire de la rive qui jouxte Deulémont une immense zone industrielle.

Pour toutes ces raisons je vous demande de refuser ce projet.

Bien respectueusement,

Marc VALLET

11 Observations de Madame Françoise Vermeulen le 19 juin 2017

Les tubercules qui arrivent sur le site Clarebout, sont nettoyées afin d'enlever la terre résiduelle. Cette terre est récupérée, puis stockée et mise à la disposition des agriculteurs, ce qui explique les rotations de tracteurs transportant de la terre, sur la rocade de la Lys (Frelinghien-Houplines) en provenance de l'usine Clarebout. Cette terre polluée sera ensuite répandue sur les champs...

on peut constater visuellement très clairement que la Lys, à l'endroit du déversement, est très polluée et envasée, ce qui indique des déversements répétés. La pollution elle-même poursuit son cours via la Lys vers la France et la Flandre. Comme il y a une caméra de surveillance on peut se dire dès qu'il y a un problème de déversement ils interviennent immédiatement !!!

- il faut connaître quel sera le volume et la qualité de rejets des eaux usées et leur température lors du rejet – de la vapeur apparaît en période hivernale, donc les eaux déversées sont plus chaudes que celles de la Lys ce qui risque à très court terme des modifications sur la croissance des poissons, l'apparition de pathologie, manque d'oxygène – il en est de même pour les invertébrés et la flore de la Lys – développement incontrôlable d'algues

j'ai pu être témoin le 14 juin 2017 : un agriculteur venait remplir sa citerne d'eau, tractée par son tracteur, tout proche de l'endroit où se déverse les eaux usées de Clarebout

- il faut identifier les particules en suspension dans l'air à l'aide de sondes côté France, et la production de gaz à effet de serre

les particules fines et la pollution de l'eau ne s'arrêtent pas à la Frontière – On ne va pas nous refaire le roman de Tchernobyl

- nuisances olfactives, retombées huileuses, pollution visuelle, et sonores avérées -

Les eaux usées des stations d'épuration étant un milieu très réducteur certains composés soufrés (sulfates par exemple) vont se transformer en dihydrogène de soufre ou hydrogène sulfuré (H₂S) générant l'odeur caractéristique d'œuf pourri

- stockage de produits dangereux (diesel, additif Ad Blue, amoniac : 35 000 litres ; huile de palme...) quelles garanties de sécurité ? (déjà 2 incendies à Warneton et 1 à Neuve Eglise!!)

65.000 litres de carburant dans des réservoirs aériens

quelles garanties de sécurité existe-t-il sur le stockage et l'utilisation de l'amoniac, en cas de fuite dans le système de réfrigération

Est-ce un site SEVESO que l'on a à notre porte ?

- que deviennent les terres et eaux usées du lavage des pommes de terre qui on subit 18-20 traitements phytosanitaires !!! (stockage, épandage, ?)

ABSENCE TOTALE DE REFERENCE DE L'IMPACT ECOLOGIQUE

une école de Warneton belge se trouve à 1km5 à vol d'oiseau du site Clarebout

l'école primaire de Deulémont se situe à 900 mètres à vole d'oiseau de Clarebout

quel avenir pour le tourisme dans la région frontalière française : les auberges, les restaurants, les chambres d'hôtes

(<http://www.chambresdhotels.org/Detailed/93718.html>), campings (5 dénombrés sur Houplines contigü à Frelinghien)

La pollution visuelle : le premier congélateur est déjà visible à plusieurs kilomètres à la ronde. C'est une verrue dans la vallée de la Lys. Clarebout veut implanter un talus pour cacher le second congélateur ! Les arbres de la région font au grand maximum 25 mètres de haut au bout de 30 ans, alors comment cacher un bâtiment de 33 mètres de haut

pollution auditive : la présence d'un second congélateur se fera encore plus proche des habitations de Deulémont – il y a déjà, des bruits de ronronnement, de compresseurs, des sifflements, vibrations...

Je crois que tant que l'on ne se rend pas sur place, on ne peut imaginer les diverses pollutions, et des dangers incombant à ce site

Après la cheminée de 60 mètres (pour mieux disperser les odeurs, vapeurs graisseuses et autres) qui finalement retomberont plus loin, transportées par les vents, voilà que Clarebout construit dès à présent un nouvel hangar d'une trentaine de mètres de long à l'arrière de la tannerie Radermecker. Il s'agit d'un hangar qui est situé derrière la tannerie, sur un terrain racheté par Clarebout. Dans ce hangar sont prévus le stockage de pommes de terre (1000 tonnes) et une station de lavage pour les camions : un « truck wash ». À l'extérieur sont prévus un stockage de carburant et un parking pour camions. Il y aura aussi un pont à bascule

Gaz à effet de serre : Comme le comptage de véhicules PL que j'avais effectué fin mai 2017 sur le site CLAREBOUT est « hors sujet », j'ai donc effectué un nouveau comptage le lundi 12 juin sur le rond point, en Territoire Français à la sortie du boulevard de l'Europe et de la rocade de la Lys (territoire d'Houplines)

de 14h06 à 15h06 : 59 PL comptés

vous allez m'opposer qu'il ne s'agit pas de camions uniquement destinés à Clarebout ! Ok, mais pas de doute, il y a des PL Clarebout et des transporteurs de la même enseigne, que j'avais photographiés fin mai 2017 (HENDRIX, VANDENBROEKEN LOGISTICS, ALPAGEL Frais, KREISS...)

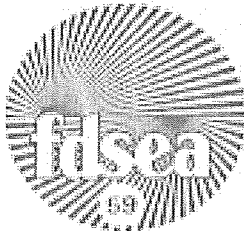
retirons 20% de ce comptage et nous arrivons à 48 passages sur les routes françaises en 1 heure– PL, citernes chargés et à vide qui dégradent nos routes (régulièrement la DIR, fait du « patwork » sur la rocade de la Lys pour combler les « nids de poule »

pollution olfactive : merci au site http://google-maps.pro/satellite/carte_de_Comines.Belgique#50.743282,2.941068,16

pour être certaine que je me trouvais bien en territoire français, la frontière entre la France et la Belgique est un peu compliquée à suivre car avec la requalification de la rivière à grand gabarit on croit parfois être en France alors qu'on est en Belgique et inversement (finalement il faut suivre ce qu'il reste des bras morts)

Le 13 juin 2017 je me suis donc engagée sur la "presqu'île" entre le bras mort et la Lys où circulent les péniches - l'endroit est boisé, nous sommes bien sur le territoire français et on ne voit pas les bâtiments, par contre en quelques dizaines de mètres nous avons des odeurs d'égouts, d'épluchures ou de pomme de terre humide, des odeurs de friture, d'oeufs pourris à en avoir la nausée

12 Observations de Monsieur Laurent Verhaeghe le 20 juin 2017



Section Pommes de terre
Secrétariat : Claudie SCHEPP
Animatrice : Marianne BOUTRY
Maison des Agriculteurs - ZA 2, rue de l'Épau - 59 230 SARS ET ROSIÈRES
Tel : 03,27,09,19,25 - Fax : 03,27,09,19,34

Email : maboutry@fdsan59.fr

M. Jean-Paul HIEMERY
Commissaire enquêteur
Mairies de
DEULEMONT, FRELINGHIEN
Et WARNETON

Sars et Rosières, le 14 juin 2017

Objet : observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction de congélateur de la société CL. Warneton SA

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous êtes chargé de mener l'enquête publique sur le projet de construction d'un congélateur automatique pour la conservation de pommes de terre transformées sur la commune de Warneton (Belgique) par le groupe CLAREBOUT. Par conséquent, nous vous prions de trouver dans ce courrier les remarques et surtout les inquiétudes de la profession agricole.

Ce projet se situe sur le site actuel de l'industriel porteur du projet et se trouve être parfaitement en adéquation avec son activité de transformation de pommes de terre. La construction d'un congélateur relève du métier de l'industriel et lui permet de valoriser son produit fini. Nous ne pouvons qu'être en accord avec le dynamisme d'un industriel de l'agroalimentaire si ses projets servent la filière agricole, en l'occurrence pommes de terre, et contribue à son expansion économique.

Concernant, l'intégration du projet dans son environnement, nous souhaitons que l'ensemble des réglementations, notamment celles liées à l'urbanisme et l'environnement, soient respectées.

Nous n'avons pas à nous positionner sur l'impact visuel et sur les répercussions sur le cadre de vie des riverains Belges et Français résidant à proximité de l'usine et de ses extensions. Toutefois, nous comprenons leurs amertumes. Nous espérons que les dirigeants de Clarebout mettront tout en œuvre pour limiter les impacts (sonores, visuels, circulation...).

En revanche, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord (FDSEA) déplore certaines pratiques de Clarebout. Le travail d'un industriel de l'agroalimentaire est bien de transformer la matière première. Il n'est pas de son ressort de prendre et de faire le métier des agriculteurs. Pourtant, Clarebout cultive ou fait cultiver de plus en plus de terres et investit dans des bâtiments de stockage de pommes de terre. Ce procédé va à l'encontre des réglementations françaises : environnementales, sanitaires, phytosanitaires, PAC, droit rural...

Cette situation devient compliquée et menace le modèle d'exploitation agricole familiale du Nord de la France.

Vous comprendrez donc la position mitigée de la FDSEA sur ce projet de construction de congélateur. Nous espérons que vous pourrez faire remonter, auprès de l'industriel Belge et des autorités Françaises et Belges, ces inquiétudes qui s'apparentent sur certains points à de réelles distorsions de concurrence.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous remercions de porter les observations de la profession agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent VERMAEGHE
Président de la FDSEA du Nord

